

## Barème des infractions au code de la route : Alcool & Drogue

Description	Type	Article	Amende forfaitaire (paiement dans les 45 j)	Amende minorée (paiement 3 à 15j)	Amende majorée (après 45 j)	Amende maximale (tribunal)	Prison	Suspension du permis	Annulation du permis	Immobilisation	Confiscation	Points
Conduire un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique : taux égal ou supérieur à 0,25 et inférieur à 0,4 mg/litre dans l'air expiré.	contravention 4 <sup>e</sup> classe	R 234-1	135 €	90 €	375 €	750 €	Non	3 ans (aménagement possible activité professionnelle)	Non	Oui	Non	6
Conduire un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique : taux supérieur ou égal à 0,4 mg/litre dans l'air expiré	Délit	L 234-1 L 234-2	-	-	-	4 500 €	2 ans	3 ans / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max	3 ans	Oui	Non	6

<i>Récidive alcoolémie avec un taux supérieur ou égal à 0,4 mg/litre dans l'air expiré</i>	<i>Délit</i>	L 234-12 L 234-13	-	-	-	9 000 €	4 ans	Non	de plein droit, 3 ans max	Oui	Obligatoire si auteur est propriétaire véhicule qui a servi à l'infraction	6
<i>Refus de se soumettre aux contrôles</i>	<i>Délit</i>	L 234-8	-	-	-	4 500 €	2 ans	3 ans / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max	3 ans	Oui	Non	6
<i>Récidive pour un refus de se soumettre au contrôle</i>	<i>Délit</i>	L 234-12 L 234-13	-	-	-	9 000 €	4 ans	Non	de plein droit, 3 ans max	Oui	Obligatoire si auteur est propriétaire véhicule qui a servi à l'infraction	6

<i>Conduite après usage de stupéfiants</i>	<i>Délit</i>	L 235-1	-	-	-	4 500 €	<i>2 ans</i>	<i>3 ans / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max</i>	3 ans	Oui	Non (obligatoire en cas de récidive)	6
<i>Refus de se soumettre aux contrôles</i>	<i>Délit</i>	L 235-3	-	-	-	4 500 €	<i>2 ans</i>	<i>3 ans / interdiction conduite véhicules à moteur même pour lesquels le permis n'est pas exigé pendant 5 ans max</i>	3 ans	Oui	Non (obligatoire en cas de récidive)	6